

Gendarmerie de Saint Arnoult
Mr le Major BERTET

Saint Arnoult le 15 décembre 2017

Lettre recommandée avec accusé de réception 1A 145 629 5259 2

Objet : Stationnement gênant et dangereux – Réaction de gendarmes

Monsieur,

A maintes reprises depuis 2012 nous avons alerté le maire, la police municipale et la gendarmerie quant à la dégradation du stationnement des véhicules sur la commune de Saint Arnoult. Depuis bien des années les conducteurs irrespectueux du code de la route et des autres citoyens sont de plus en plus nombreux avec entre autres:

- Des stationnements en dehors des emplacements prévus (dont parfois des véhicules de la gendarmerie) sur la place centrale Charles de Gaulle ce qui engendre des situations favorisant les accidents.

La verbalisation effectuée par la police municipale depuis des années, outre être un facteur générateur de « rentrée d'argent » dans les caisses municipales, n'a aucunement amélioré la situation.

- Des stationnements en contresens du sens de circulation (dont au moins un véhicule de la gendarmerie)

- Des stationnements sur les trottoirs en de très nombreuses rues qui obligent les piétons dont les populations les plus « fragiles » (enfants, personnes avec poussettes, personnes handicapées, personnes âgées...) à marcher sur la chaussée avec les risques évidents d'accidents corporels.

- Non-respect des limitations de vitesse (augmenté par la mise en sens prioritaire de la rue Stourm)

- Trajectoires de « virage coupé » particulièrement dangereuses, comme à l'angle des rues du Dr Remond et Laguesse Charon au niveau de l'école Camescasse avec un passage piéton « masqué » par un mur de logement.

- Le non-respect de la ligne continue de l'avenue Henri Grivot, mis en évidence quotidiennement par les véhicules garés à l'opposé de leur sens de circulation.

- Stationnement devant les portes de garage, portes de maison, borne à incendie...

Pour ne pas abuser de votre temps par la lecture de ce courrier, je ne parlerai que d'un cas particulier, convaincu que vous accepterez la demande de rendez-vous de la part de notre

association « Comités de Quartiers » en fin de courrier, entrevue au cours de laquelle nous pourrions aborder plus largement des problèmes de sécurité rencontrés par les Arnolphiens.

J'habite 36 rue Basse et régulièrement des véhicules stationnent depuis des années devant ma porte de sortie d'habitation (jardin) par laquelle je sors régulièrement paquets encombrants ou deux-roues à moteur en particulier le week end.

- Ce stationnement est contraire au code de la route car en dehors des emplacements de stationnement formalisés au sol dans une Zone de Rencontre (cas du quartier de la rue Basse).
- Ce stationnement est effectué alors que le bord du trottoir est peint en jaune, confirmant que le stationnement est interdit.
- Ce stationnement est gênant car il m'empêche de sortir librement de mon jardin avec mes véhicules deux roues ou des objets encombrants. Dans tous les cas il est inacceptable que moi ou un membre de ma famille ait à se contorsionner pour sortir de notre logement dans la rue.
- Ce stationnement est gênant car il ne permet pas l'accès ou le départ de mon logement par une personne à mobilité réduite.
- Ce stationnement est gênant voir dangereux car il se situe dans un virage entre la rue des Prêtres et la rue Basse, empêche les gros véhicules de tourner en une seule manœuvre (obligation de faire une marche arrière). Ceci a été confirmé par l'un de vos gendarmes qui a verbalisé une voiture quelques mètres plus loin.
- Ce stationnement est dangereux car obligeant les piétons à descendre du « trottoir » (même si cette dénomination ne s'applique pas à une zone de rencontre) à cette intersection de voies de circulation pour lesquelles la limitation de vitesse n'est « jamais respectée », alors que les conducteurs venant de la rue des prêtres sont plus occupés à regarder à gauche les véhicules arrivant de la rue Basse que sur leur droite où ils se rendent.
- Ce stationnement est dangereux car empêchant ou freinant l'intervention « normale » des équipes de secours dans mon logement le cas échéant (incendie, accident domestique, sortie de brancard...).

Samedi 9 décembre en fin de soirée, une fois de plus un véhicule stationnait devant ma porte d'entrée. J'appelais donc une nouvelle fois la gendarmerie, encombrant malheureusement la ligne dédiée aux urgences. Cela fait je pense une quinzaine de fois que j'appelle que ce soit pour un stationnement devant mon domicile ou devant la borne à incendie située au 38. Absolument rien n'a été fait pour solutionner ces problèmes, je continue donc à mon grand regret à mobiliser le temps et l'énergie de la gendarmerie qui seraient mieux utilisés ailleurs, mais que voulez-vous, le concept « d'amélioration continue » présent dans toute grande entreprise ne semble pas encore toucher la

gendarmerie, la police municipale et la maire de Saint Arnoult. Ces derniers se bornent à constater et n'entreprennent aucune action pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

Par chance un patrouille était libre et a pu se rendre sur les lieux vers 23h45. J'ai longuement discuté avec ces 2 jeunes gendarmes.

J'ai tout d'abord été très surpris qu'à aucun moment ils ne montrent aucune reconnaissance pour le préjudice que je subissais, n'affirment clairement que le stationnement était illégal et gênant. Ils me suggéraient de rappeler la gendarmerie le dimanche matin si la voiture était toujours là (!?). En un mot (citation inventée mais résumant à mon sens l'état d'esprit des gendarmes): « vous subissez un préjudice de la part d'un conducteur qui stationne son véhicule de façon illégale, gênante et potentiellement dangereuse ? Vous ne pouvez charger votre camion ce soir avec vos objets encombrant ? eh bien nous, gendarmes, pensons et même suggérons que la solution de laisser cette voiture à ce même emplacement interdit, gênant et potentiellement dangereux est satisfaisante... vous n'aurez qu'à vous lever plus tôt demain pour charger votre camion » ... un comble, mais ce n'est pas le seul exemple de ce type.

Je me suis trouvé à devoir me justifier auprès d'eux sur la réalité de mon préjudice, que j'avais bien des objets encombrants à sortir. Le monde à l'envers. Cela m'a fait penser aux témoignages de femmes battues ou violées qui se retrouvent en voulant porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie avec une mise en doute de leurs déclarations voir mises en position de responsables.

Au bout quelques temps la conductrice est revenue pour prendre sa voiture. Mis à part moi qui lui ai fait part de son stationnement inadapté, ce que l'on peut dire c'est que les deux gendarmes n'ont pas été très actifs auprès de la conductrice pour lui faire comprendre. Egalement le monde à l'envers.

Au cours de ma conversation avec les gendarmes, je leur ai fait part du caractère redondant de ce stationnement devant ma porte, qu'il faudrait faire quelque chose. Réponse de ces derniers « on ne peut rien faire, on ne peut que constater ». Je vous parlais « d'amélioration continue »... inconnue au bataillon : la gendarmerie vient, elle constate, éventuellement elle verbalise et elle repart, sachant pertinemment que la même situation va irrémédiablement se reproduire (!?).

Les gendarmes m'ont dit qu'il fallait voir avec la police municipale. Très juste sur le principe mais je leur ai ré-expliqué que cela avait déjà été fait à maintes reprises depuis des années mais qu'aucune action pour résoudre la situation n'avait été entreprise. Conclusion des gendarmes : « Alors on ne peut rien faire ».

Je continuerai donc à appeler la gendarmerie chaque fois qu'un stationnement de ce type se produira, encombrerai régulièrement la ligne de Versailles jusqu'à ce qu'une patrouille passe, a moins de trouver une personne responsable, plus réceptive à ce type de problème qui daignera faire son travail de prévention pour résoudre définitivement le problème.

Je termine ce courrier en mentionnant le mouvement actuel de maires de sud Yvelines qui se plaignent des « incivilités » constatées au sein de leurs communes. Pas étonnant, on préserve ce qu'on respecte. Dans le cas d'une situation telle que précédemment décrite, la gendarmerie avançant à un citoyen ainsi lésé « qu'elle ne peut rien faire d'autre que de constater », ne pourrait-elle pas ainsi conduire ce dernier à conclure que la seule solution pour régler son problème est de « prendre en main les choses par lui-même » ?

Police municipale et gendarmerie ont perdu une part majeure de leur crédibilité auprès de la population arnolphienne (pour ne parler que d'elle). Il y en a qui dégradent par perte de repère, par dégoût de la société et de ses représentants, d'autres parce que les institutions ne remplissent plus leur rôle. On le constate. Est-il suffisant de constater ?

L'association « Comités de Quartiers » a l'honneur de vous demander une entrevue. Je précise que j'ai informé ce jour lors d'une entrevue Mme la Députée Aurore Berger des problèmes de ce type rencontrés à Saint Arnoult.

Convaincu que vous accepterez de donner une suite favorable à notre requête, merci par avance de bien vouloir nous communiquer vos disponibilités afin que nous fixions une date et une heure pour cette entrevue.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations citoyennes.

Antoine Pujol
Président de l'association Comités de Quartiers

